

**PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2023**

Etaient présents :

MM. Ronan LAIGNEL, Elie MARCHAND, Yves MOREAUX, Olivier PAZ, Pascal ROUZIN et Yves SAVEY ;

Mmes Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Francine LELIEVRE, Catherine MARION et Christiane PALAIN ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe BLANCHET a donné pouvoir à M. Pascal ROUZIN

Absents :

M. Julien MORCEL, Mme Clémence GOARIN, M. Guillaume DUVAL, Mme Marilyn BIOCHE et Mme Delphine MEON

Secrétaire de séance : Sylvie DUPONT

TRAVAUX

1. Attribution du lot n°8 sols durs et faïence

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux d'extension de la base nautique, le lot 8 sols durs et faïences a été déclaré sans suite pour le motif d'infructuosité.

Il ajoute que par la suite ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation passée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Deux devis ont été remis : le premier par l'entreprise SARL Gilles AVOINE pour un montant de 27 670 € HT, le second par l'entreprise DESVAGES REVETEMENTS pour un montant de 30 884.38 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé d'attribuer, à l'unanimité, le lot n°8 sol durs et faïence à l'entreprise SARL GILLES AVOINE pour un montant de 27 670 € HT soit 33 204 € TTC et d'autorise le Maire à signer le marché.

2. Avenants au marché de travaux d'extension de la base nautique

Les travaux du lot n°4 relatifs à la couverture bac acier attribué à l'entreprise SMTI pour un montant initial de 40285.26 € € HT doivent être complétés par l'ajout de chéneaux en remplacement de ceux existants.

Le coût de réalisation de ces travaux supplémentaires est de 17 060 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant n°1 en vertu de l'article R2194-8 du code de la commande publique (travaux justifiés par des circonstances imprévues) et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A 19 h40 l'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions et informations diverses la séance est levée.

